

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 67 (1941)  
**Heft:** 16

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE

## DE LA SUISSE ROMANDE

### ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements  
s'adresser à la librairie  
F. Rouge & C<sup>ie</sup>, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur; *Valais*: M. J. DUBUIS, ingénieur; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

### Publicité : TARIF DES ANNONCES

Le millimètre  
(larg. 47 mm.) 20 cts.  
Tarif spécial pour fractions  
de pages.

Rabais pour annonces  
répétées.



ANNONCES-SUISSES s.a.  
5, Rue Centrale,  
LAUSANNE  
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE  
A. STUCKY, ingénieur, président; M. BRIDEL; G. EPITAUX, architecte; M. IMER.

SOMMAIRE : *Concours pour l'étude des plans d'établissements pénitentiaires à Rolle.* — *Le viaduc de la Lorraine de la nouvelle ligne Berne-Wilerfeld* (suite et fin), par M. AD. BÜHLER, Dr h. c., chef de la section des ponts de la Direction générale des C. F. F. — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION. — NOUVEAUTÉS. — INFORMATIONS DIVERSES.

## Concours pour l'étude des plans d'établissements pénitentiaires à Rolle.

### Extrait du rapport du Jury.

Le Jury chargé d'examiner les projets s'est réuni à Lausanne les 9, 12, 20, 21 et 26 juin 1941 dans la « Salle bleue » du Comptoir suisse de Beaulieu, où les projets furent exposés.

Sont présents :

M. G.-A. Rosset, juge cantonal, M. A. Laverrière, architecte, à Lausanne, M. R. Bonnard, architecte, à Lausanne, M. F. Wavre, architecte, à Neuchâtel, M. F. Decker, architecte, à Neuchâtel, suppléant.

M. A. Laverrière donne lecture des lettres adressées au Service des bâtiments de l'Etat par les auteurs de trois projets consignés ou remis après le délai du 30 mai 1941 à 12 h. Deux autres concurrents sont dans la même situation. Le Jury se voit obligé d'écarter ces 5 projets.

Quarante-huit projets restent en présence.

A la suite d'un premier tour d'élimination, le Jury élimine un certain nombre de projets pour insuffisance générale ou parce qu'ils ne répondent pas à certaines prescriptions essentielles du programme.

Le Jury remarque que, nonobstant le texte du programme qui demande une chapelle incorporée au bâtiment pénitentiaire central, toute une série de concurrents ont prévu une chapelle indépendante, généralement placée entre les bâtiments A et B. Quelque ingénieuse que puisse être cette idée, elle n'est pas conforme au programme. Cependant, vu le nombre de concurrents qui préconisent cette solution, et vu le nombre de ceux qui, malgré cette erreur, ont effectué par ailleurs un travail qui paraît de prime abord intéressant à

d'autres points de vue, le Jury décide de ne pas éliminer sans autre examen les projets prévoyant une chapelle indépendante, pour ce seul motif, étant bien entendu toutefois qu'aucun de ces projets ne pourra être primé.

Après lecture des « Dispositions spéciales » prévues au programme sous lettres A, B et C, tous les projets en présence sont examinés en tenant compte spécialement des points suivants :

1. Distinction suffisante entre l'établissement pénitentiaire central et la maison d'éducation au travail, ainsi qu'entre les terrains afférents respectivement à l'un et l'autre de ces deux bâtiments.
2. Voies d'accès à l'établissement pénitentiaire central et à la maison d'éducation au travail.
3. Implantation et orientation des bâtiments.
4. Emplacement de la conciergerie.
5. Aspect général des bâtiments.

Sont ainsi éliminés au premier tour 7 projets.

Le Jury procède ensuite à un nouvel examen en entrant plus à fond dans le détail des prescriptions du programme. 11 projets sont éliminés au deuxième tour.

Lors d'un nouvel examen, en reprenant point par point les exigences du programme, 12 projets sont éliminés au troisième tour. Au quatrième tour sont encore éliminés 10 projets.

Certains projets sont éliminés, en dépit de réelles qualités, soit parce qu'ils ne correspondent pas sur certains points aux prescriptions du programme (par exemple services généraux séparés du bâtiment principal et sans liaison avec lui, salle de gymnastique indépendante), soit parce qu'ils donnent lieu à des critiques spéciales portant notamment sur les points suivants :

- Situation des places d'exercice.
- Insuffisance des voies carrossables.
- Entrées étriquées ou mal exprimées.
- Difficultés de surveillance.

(Suite à la page 187).